

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

(date limite de remise des dossiers le 17/11/2023 pour les associations sportives
date limite de remise des dossiers le 08/01/2024 pour les autres associations)

NOM DE L'ASSOCIATION _____

SIRET _____

MONTANT TOTAL DEMANDE _____

PERSONNE A CONTACTER

♦ **NOM & Prénom** _____

♦ **Fonction dans l'association** _____

♦ **Tél. port.** _____

♦ **@mail** _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Thème _____

N° de dossier _____

Dossier reçu le _____

AR le _____

Tiers _____

Montant voté _____

Montant total aides publiques _____

N° délibération _____

Montant Total budget global _____

CM du _____

Montant trésorerie _____

N° engagement _____

Part subvention municipale (%) _____

Montant subvention 2023 _____

Montant budget réalisé (N-1) _____

Montant budget réalisé (N-2) _____

VILLE D'ARLES
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2024
Liste des pièces à fournir OBLIGATOIREMENT

À retourner avant le 17 / 11 /2023 inclus pour les associations sportives

➤ au service des Sports – rue Ferdinand de Lesseps – 13200 Arles (04 90 49 36 85)

À retourner avant le 08 / 01 /2024 inclus pour les autres associations

➤ au service de la Vie associative – Hôtel de ville – BP 90196 13200 Arles (04 90 49 35 34 ou 04 90 49 59 06)

ou par mail à vie-associative@ville-arles.fr

Documents à remettre dans tous les cas :

- Le formulaire Cerfa N°12156*06 à remplir intégralement et signer
- La fiche de renseignements sur le **fonctionnement de l'association**
- La charte des valeurs de la République de la ville d'Arles
- Le compte-rendu (procès-verbal) de la dernière Assemblée Générale
- Le programme d'activités de l'année au titre de laquelle est demandée la subvention
- Le compte-rendu d'activités détaillé N-1
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'association **valide** (pas de photo)
- Attestation habilitation/délégation de signature (si la personne est différente du représentant légal)
- DAS2 (état des honoraires, vacations... cf Cerfa 10144*27)
- Déclaration : frais de représentation & DAS2

Documents budgétaires du dernier exercice clos :

- Budget réalisé N-1 (ou du dernier exercice clos) signé du Président et du trésorier. (cf modèle type)
*Pour les associations conventionnées (subventions supérieures à 23 000€), joindre le Cerfa 15059*02 (= compte-rendu financier de subvention)
- PV de l'AG statuant sur les comptes N-1 (ou du dernier exercice clos)
- Compte de résultat et bilan comptable, du dernier exercice clos, révisés par un expert-comptable (si montant total aides publiques > 15 000€ ou certifiés par un commissaire aux comptes si montant total aides publiques > 150 000€ (selon seuils – voir article 7.2 du règlement d'attribution des subventions).

Documents supplémentaires à remettre pour une première demande ou en cas de modification :

- Récépissé de déclaration ou modification de la Préfecture **ou** la photocopie de la parution au Journal Officiel
- Un exemplaire des statuts signés
- Composition du bureau (liste des membres avec Noms Prénoms, adresse, téléphone, adresse mail) et du Conseil d'Administration
- Copie document INSEE (N° SIRET)

Divers :

- Tout autre document que l'association jugerait utile de porter à la connaissance de la collectivité pour une meilleure lisibilité de sa demande.

Cas particulier des associations sportives :

Les associations sportives devront en plus joindre au dossier les documents suivants :

- Le dossier additionnel spécifique aux associations sportives, accompagné des pièces justificatives précisées pour chaque rubrique,
- La rubrique n°6 -projet du Cerfa 12156*06- est à remplir uniquement pour les actions subventionnables identifiées dans le tableau annexé au dossier additionnel (une fiche projet par action).

**TOUS LES DOCUMENTS D'AIDE À L'ELABORATION DU DOSSIER
SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DE LA VILLE**

<https://www.ville-arles.fr/economie/association-economie/subventions>

**OU SUR DEMANDE AUPRES DU BUREAU DE LA VIE
ASSOCIATIVE (04-90-49-35-34/04-90-49-59-06)**